

Réseau routier français

Je découvre et j'apprends…

1 – Le réseau routier national :

Définition du réseau routier national :

Il est constitué des routes nationales et des autoroutes concédées et non concédées.
Le réseau routier national comporte à l'issue de la nouvelle étape de décentralisation, près de

dont 8 400 sont concédées à des sociétés concessionnaires sous contrat avec l'État,

Le reste du réseau routier est géré, selon le type de voie, par l'une ou l'autre des collectivités territoriales : départements ou communes, avec où sans l'appui des instances régionales.

2 – Histoire du réseau routier français :

A quand « remonte » l'origine du réseau routier français ?

Quelle était la « dimension » du réseau routier français à l'ère romaine ?

Quelle est l'architecture du réseau routier national en « vestiges « de l'époque des Rois de France ?

Quelle était, en 1776, la largeur normalisée d'une route de première classe dite « route royale » ?

Lorsque Napoléon, après la révolution, va restaurer le réseau routier national. Combien de route partaient d'un « point zéro » fixé par Napoléon, et où se situe ce point de départ des premières grandes routes « nationales » ?

En 1946, de combien de kilomètres d'autoroute dispose la France ?

En 1960 , Premier plan directeur d'aménagement du réseau routier français : combien de kilomètres d'autoroute sont prévus en France ?

3 – Le réseau routier aujourd'hui :

Quelle est la dimension et la composition du réseau routier français actuel ?